



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT (Seine-et-Marne)
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
COMMUNE DE CHAMPAGNE SUR SEINE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022

Présents: Michel GONORD, Karen SCHNEIDER, Didier KERIGER, Christiane BAYE, Gaëtan GIRY, Christine GRONGNARD, Laurent HEBRAS, Guy CRANO, Thierry MADEJ, Sophie ROUZAUD, Stéphanie COLUCCI, Patrice DERIEUX, Joao FARIA, Daniel DIDON, Laëtitia BONNETAIN, Thierry GRAND, Valérie GIBOUT, Luc LADEUILLE, Romuald SIMONNET, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

Absent(s) ayant donné procuration : Elisabeth CAILLOUX donne procuration à Laëtitia BONNETAIN, Luciano BONIO donne procuration à Gaëtan GIRY, Danielle TRAMUSET donne procuration à Karen SCHNEIDER, Dominique AUFILS donne procuration à Marie-Christine CHANCLUD.

Absente excusée : Solange BEAUDENON.

Secrétaire de séance : M. Romuald SIMONNET.

Membres en exercice : 29 - Présents : 24 - Absent(s) ayant donné procuration : 4 - Absente excusée : 1

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le Maire procède à l'appel et désigne le secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe qu'il a été destinataire des questions de l'opposition notamment concernant le sujet du DOB 2022, mais certaines sont reprises sur le compte-rendu de la séance. Il propose donc de traiter ces questions en fin de séance.

Le Maire indique qu'une motion a été ajoutée à l'ordre du jour concernant la menace de fermeture du guichet de la gare SNCF, une forte mobilisation est observée et une des actions est la prise d'une motion par les municipalités concernées.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et fait lecture du point d'information du Maire.

Point d'information du Maire :

- Signature d'une décision du Maire en date du 21 décembre 2021 relative à la radiation temporaire d'un enfant scolarisé à l'école maternelle Aubépine.
- Signature d'une décision du Maire en date du 14 janvier 2022 relative à la réintégration temporaire d'un enfant sur 3 demi-journées par semaine à l'école maternelle des Chaillots.
- Signature d'une décision du Maire en date du 5 février 2022 relative à la demande de subvention DETR pour les déploiements de la vidéoprotection urbaine.
- Signature chez le notaire le 15 février 2022 de l'acte d'acquisition concernant l'achat des parcelles SITCO pour un montant total de 154 580 €.



Le Maire précise qu'une question a été posée concernant les frais de maintenance relatifs à la mise en place de la vidéoprotection. Il indique qu'aucun chiffre précis ne peut être donné pour le moment mais que, selon les estimations de l'AMO, les frais seraient de l'ordre de 8 000 € par an.

N° D-2022-001 : OBJET : MOTION CONTRE LA FERMETURE DU GUICHET DE LA GARE SNCF DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE

Le Maire précise qu'un nouveau projet a été déposé sur table suite à la réunion qui s'est déroulée en mairie le samedi 19 février 2022 et qui a rassemblé des parlementaires, deux députés et 6 à 7 Maires concernés. Il précise qu'à court terme les villes de Champagne-sur-Seine, Bois-le-Roi et Souppes-sur-Loing sont menacées par une fermeture totale du guichet gare à compter du mois de septembre 2022 et que d'autres Maires, eux, sont concernés par des fermetures de week-end à la même échéance, notamment Moret-Loing-Orvanne et Saint-Pierre les Nemours.

Il souligne également la présence de Monsieur François DEYSSON en tant que Président des Maires ruraux de Seine et Marne et la présence des représentants d'usagers (CODUT) et des personnes de la SNCF.

Il indique que les principales actions à retenir sont à court terme:

- La circulation de plusieurs pétitions,
- L'installation d'une banderole au niveau du rond-point de l'Europe.
- La prise d'une motion en accord avec les Maires concernés.

Lors de cette réunion, une retouche a été faite sur le projet de motion proposé, en accord avec les personnes présentes, pour sensibiliser, en plus de la SNCF, Ile de France mobilités et le Ministre des transports.

Une journée de mobilisation est prévue le 15 mars 2022 à la gare de Moret et que le but est d'être très nombreux ce jour-là. Des informations seront communiquées en temps utile.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire suite à une réunion du 20 janvier dernier, proposée par la SNCF.

Considérant la confirmation du projet de fermeture du point de vente et de renseignement de la gare de Champagne-sur-Seine.

Considérant que la SNCF argumente son choix par la faible fréquentation du guichet et la montée en puissance des automates.

La municipalité de Champagne-sur-Seine refuse cette décision aux motifs suivants :

- La ville compte 45% de logements sociaux ce qui est un indicateur de la fragilité sociale et économique d'une partie de la population,
- Ces fragilités entraînent également une fracture numérique qui éloigne la population en difficulté des bornes et terminaux informatiques,
- Pour ces administrés dont le reste à vivre est très faible, seul l'accompagnement humain permet d'adapter au mieux la réponse financière,
- La SNCF, qui a, de tout temps, mis en avant son engagement dans le service au public, ne peut pas se désolidariser d'un engagement citoyen sur des territoires défavorisés.

La municipalité de Champagne-sur-Seine demande à la SNCF de revoir sa position dans l'intérêt des utilisateurs et de la collectivité. Le guichet de la gare de Champagne-sur-Seine doit rester ouvert, c'est la marque de l'engagement de la SNCF dans le service au public.



Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Article unique : demande à la SNCF, à IDF mobilités et au Ministre des transports de revoir leur position dans l'intérêt des utilisateurs et de la collectivité. Le guichet de la gare de Champagne-sur-Seine doit rester ouvert, c'est la marque de l'engagement dans le service au public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire fait part d'une question qui a été posée concernant la circulation des TER.
Il précise que c'est une question qu'il avait mise à l'ordre du jour de la réunion du samedi 19 février.
Ce sera un combat très difficile car la guichetière de la gare ne voit en moyenne que 9 personnes entre 6h30 et 12h30 soit 1,5 personne par heure.

Il précise qu'avec les membres du CODUT, ils ont également une inquiétude sur la pérennité du passage des TER Bourgogne. D'après les sondages effectués auprès des nouveaux arrivants notamment, l'attractivité numéro 1 pour la ville de Champagne-sur-Seine est la gare qui se situe à 40 min de la gare de Lyon par des trains directs. La ville ne doit absolument pas perdre cette attractivité-la.

Le Maire indique que ce point est donc essentiel et qu'il n'est pas nécessaire pour le moment d'engager un combat car une décision sera prise seulement en 2026 par des arrangements entre la Région Ile de France et la Région Bourgogne-Franche Comté. Mais bien évidemment il faut préparer le terrain au préalable et il indique qu'il faudra commencer à se battre à l'horizon 2024.

Une sensibilisation auprès des parlementaires est déjà en cours et un soutien a été demandé auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

- FINANCES

N° D-2022-002 : OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 – VILLE ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur GIRY donne lecture des chiffres du rapport de débat d'orientation budgétaire 2022.

Le Maire demande à Monsieur GIRY s'il peut apporter les éléments de réponse aux questions posées par l'opposition.

Question n°1 : DOB : Les résultats de l'exercice 2021 (recettes moins dépenses) pour le fonctionnement et l'investissement font apparaître une différence de 441000 euros ce qui entraîne une interrogation sur la santé financière de la commune ?

Réponse : Monsieur GIRY précise que la différence a été expliquée lors de la commission des finances du 17 février 2022. Il s'agit donc de l'affaire BRONDET pour 151 000 €, des frais de personnels plus élevés, des subventions du Centre de Santé et du Restaurant Communal également plus élevées et les subventions d'investissement sont à percevoir en 2022.

Monsieur GIRY indique que la comptable publique Madame CUIF qu'ils ont rencontrée et qui est la mieux placée pour en juger, a indiqué ne pas avoir de crainte quant à la bonne situation financière de la commune. Il précise, de plus, que les plans de financement des projets sont travaillés et que des actions de maîtrise des dépenses de fonctionnement sont menées.

Le Maire précise que cette information sera également confirmée par l'endettement qui est plutôt bon.



Question n°2 : La subvention communale au centre de santé est en forte augmentation (67 580 euros pour 1 364 euros en 2020) ; augmentation due à un nombre de médecins plus importants. Y a-t-il une réflexion engagée pour trouver des solutions pour réduire ce déficit **sans pénaliser ce service rendu aux habitants et reconnu de première nécessité par tous** ?

Réponse : Monsieur GIRY indique que les subventions de la CPAM sont liées à l'activité N-1, elle a augmenté avec l'embauche de deux médecins et les subventions seront donc plus élevées en 2022, comme cela a été précisé en commission des finances.

Le Maire précise que pour l'aide à l'investissement la somme attendue est d'environ 11 000 € et sur le fonctionnement la somme sera connue au mois d'avril 2022.

Il indique que les 67 580 € sont le décalage dû à l'embauche de nouveaux médecins et les aides seront versées l'année N+1.

Monsieur GIRY précise que des réflexions seront prochainement menées notamment par la mise en location d'un cabinet pour 2 400 € et l'installation de copieurs pour 2 800 €.

Le Maire précise qu'un chirurgien vasculaire va prochainement venir louer un local pour deux lundis par mois. La convention est actuellement en cours de rédaction et c'est l'hôpital de la Salpêtrière qui prend en charge cette location.

Question n°3 : Augmentation de la subvention au restaurant communal : pourriez- vous nous préciser si cette augmentation est liée à une augmentation des impayés ou autre ?

Réponse : Monsieur GIRY indique que l'augmentation est liée au nombre de repas en plus par rapport à 2020 dû au confinement. Il précise qu'en 2019 la subvention était de 491 063 €.

Question n°4 : Dans l'atténuation des charges, vous évoquez une modification du contrat de l'assurance en cas de maladie du personnel titulaire avec la suppression de la cotisation pour maladie ordinaire. Nous comprenons que cette modification entraîne une diminution des charges pour la commune mais y aura-t-il pas un impact sur la rémunération du personnel ?

Réponse : Monsieur GIRY indique que cela n'a aucun impact sur la rémunération du personnel.

Le Maire précise que les primes étaient bien trop importantes par rapport à ce que l'on avait et que c'est totalement transparent pour le salarié.

Le Maire souhaite rajouter quelques éléments de contexte et revient sur les derniers marchés signés relatifs à l'énergie et sur l'augmentation du coût des énergies électricité et gaz. Il apporte des chiffres précis pour la ville qui représente 170 000 € d'augmentation pour l'année 2022.

Le Maire rappelle que pour ces deux appels d'offres, une seule réponse a été déposée à chaque fois et qui était très chère et que les autres sociétés n'ont pas souhaité prendre de risques.

Le Maire indique que 170 000 € est une somme énorme pour la commune et précise que cela représente environ le tiers de l'autofinancement. Il souligne que lorsqu'il faudra contracter un emprunt auprès des banques, la commune aura un tiers de moins de capacité à emprunter.

Il indique que tout cela incite à travailler sur l'usage et rappelle que Monsieur DIALLO a rédigé dernièrement une note au personnel pour inciter à réduire les coûts d'énergie. Il précise qu'il sera également question de se lancer dans un gros programme de rénovation thermique des bâtiments communaux en parallèle.

Environ une dizaine de bâtiments prioritaires ont été recensés et un prestataire sera prochainement désigné pour réaliser un diagnostic, proposer des préconisations et suivre les travaux avec une compensation en certificats d'économie d'énergie.

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation portant sur la situation budgétaire 2021, le contexte externe et les orientations concernant le budget communal et les budgets du restaurant communal, du service d'assainissement et du centre de santé, et plus précisément, les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune,



Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Après avoir engagé le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget de la Ville et les budgets annexes du restaurant communal, du service d'assainissement et du centre de santé,

Article 1 : prend acte du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Article 2 : vote le débat d'orientation budgétaire 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2022-003 : OBJET : RAPPORT DU DELEGATAIRE VEOLIA POUR LE SIAEP – ANNEE 2020

Monsieur KERIGER donne lecture du rapport synthétisé du délégataire VEOLIA.

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995,

Vu le décret n°2005-236 du 14 mars 2005,

Considérant que le délégataire VEOLIA a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité du syndicat accompagné du compte administratif.

Considérant que le Maire a communiqué une synthèse détaillée du rapport au Conseil municipal.

1°) - *Données du patrimoine :*

Le SIAEP Champagne sur Seine/Vernou La Celle sur Seine a conclu un contrat d'affermage avec la Société des Eaux de Melun en 2020 pour une durée de 7 ans, dont les prestations sont les suivantes :

Compteurs eau froide, Distribution, Elévation, Gestion clientèle, Production, Branchements.

Le nombre d'habitants desservis est de 9 080 soit 3 040 abonnés (Champagne/Vernou) pour une consommation totale de 386 773 m³ (384 587 m³ en 2019), pour un volume produit de 536 839 m³.

La consommation moyenne par habitant est de 106 litres par jour.

La consommation moyenne par abonné est de 118 M3 par an.

Champagne sur Seine :

- Nombre d'habitants desservis : 6 367
- Nombre d'abonnés : 1 972
- Volume vendu : 258 860 m³

Vernou la Celle sur Seine :

- Nombre d'habitants desservis : 2 713
- Nombre d'abonnés : 1 066
- Volume vendu : 117 197 m³

2°) – *Moyens*

Nombre de branchements	2 905
Unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 3 720 m ³ /jour	2
Réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1 900 m ³	6
Réseau de distribution (km)	64



3°) - Bilan des interventions

Fuites sur canalisation	6
Fuites sur branchements	8
Nombre de fuite pour 100 branchements	0.3
Nombre de fuite sur compteur	12
Nombre de fuites réparées	26
Canalisations renouvelées	1360 ml

4°) - Opérations d'investissements

Les travaux de maillage pour le renforcement de la défense incendie rue du Général de Gaulle à Champagne ont été commandés par le SIE fin 2020.

La procédure de DUP se poursuit.

Les travaux de sécurisation des ouvrages « Priorité 1 » faisant partie de la DSP ont commencé fin 2020.

5°) - Conclusion

Selon les données de VEOLIA Eau et de l'ARS, l'eau potable est conforme aux normes en vigueur.

A titre indicatif, le prix du service de l'eau est fixé à **2,51** Euros TTC/m³ (2.50 € en 2019).

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Article unique : prend acte du rapport du SIAEP pour l'année 2020 produit par VEOLIA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **ADMINISTRATION GENERALE**

Le Maire indique que cette convention est la suite du travail des étudiants de CY CERGY qui ont présenté leur premier travail lors du forum Cœur de Champagne le vendredi 18 février 2022 au Palais des rencontres. Le Maire précise que l'intégralité des visuels sera déposée sur le site de la ville y compris les phases finales que les étudiants n'avaient pas voulu montrer lors du forum.

Il indique que le travail va donc se poursuivre avec les étudiants de 4^{ème} année et les 5 groupes de travail qui se sont constitués avec l'aboutissement par un autre forum prochainement.

N° D-2022-004 : OBJET : CONVENTION DE MECENAT AVEC CY CERGY PARIS UNIVERSITE POUR LA COLLABORATION DU CY ECOLE DE DESIGN

Vu l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une première étude relative à la prospective en matière de design urbain a été réalisée en décembre 2021 par le CY Cergy Paris Université sur le projet de la co-construction citoyenne sur les volets des espaces publics et médiathèque



Considérant que dans le cadre de ces futurs projets la commune de Champagne-sur-Seine a conscience de l'importance de la formation des futurs designers et du rôle qui peut être le sien dans l'accompagnement des activités pédagogiques de CY ECOLE DE DESIGN,

Considérant que la commune de Champagne-sur-Seine souhaite conclure une convention de mécénat avec le CY CERGY PARIS UNIVERSITE dans le cadre du développement des activités pédagogiques de CY ECOLE DE DESIGN,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve les termes de la convention de mécénat avec CY CERGY PARIS UNIVERSITE qui sera confiée à CY ECOLE DE DESIGN, annexée à la présente délibération

Article 2 : autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2022-005 : OBJET : SMITOM-LOMBRIC – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES

Madame SCHNEIDER prend la parole et indique que la nouvelle loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire oblige à renforcer le tri des déchets à compter du 1^{er} janvier 2022 et aussi la réforme de l'extension des nouvelles catégories des produits à trier (jouets, articles de jardin et de bricolage,...)

Elle rappelle qu'elle participe à un groupe de travail sur les déchèteries au sein du SMICTOM LOMBRIC qui a pour but de faire en sorte de faciliter l'accès des usagers aux déchèteries.

Elle précise que des travaux seront réalisés dans les déchèteries notamment quant à l'ajout de nouvelles bennes suite à l'extension des nouvelles catégories de produits à trier.

Monsieur MUSZINSKI demande la parole car il a quelques remarques :

La première concerne la page 18 relative à la présence des membres où sur 59 membres il y avait 32 absents.

La seconde remarque concerne les horaires de la déchetterie, Monsieur MUSZINSKI dit qu'il serait souhaitable d'avoir au moins 1 créneau dans la semaine, le matin.

La dernière remarque concerne les prix en page 38 qu'il trouve assez élevés.

Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical SMITOM-LOMBRIC du 14 décembre 2021 approuvant le nouveau règlement intérieur des déchèteries.

Considérant que ce nouveau règlement doit être adopté par les autorités compétentes.

L'actualisation de ce règlement concerne les enjeux suivants :

- L'évolution réglementaire issue notamment de la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
- La volonté de simplification de l'accès aux usagers tout en prémunissant des abus et fraudes.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,



Article 1 : approuve le nouveau règlement intérieur des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC.

Article 2 : autorise le Maire à prendre un arrêté portant sur le règlement intérieur des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2022-006 : OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Le Maire indique qu'il s'agit d'un renouvellement de la précédente convention.

Il précise que la ville a un budget de 1 000 € par an pour la stérilisation des chats errants et qu'en 2020, 34 chats ont été stérilisés contre 18 en 2021.

Depuis 2015, 233 chats ont été stérilisés sur Champagne-sur Seine.

Considérant que la précédente convention de partenariat relative à la campagne de stérilisation des chats errants a pris fin et qu'il est nécessaire de renouveler cette convention aux mêmes conditions.

Considérant que cette convention détermine les conditions de partenariat entre la Ville, Habitat 77 et l'association « Pas si bêtes » pour la prise en charge des frais de stérilisation des chats errants, facturés par le cabinet vétérinaire de Champagne-sur-Seine, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve le renouvellement de la convention relative à la campagne de stérilisation des chats errants entre la Ville, l'association « Pas si bêtes », Habitat 77 et le cabinet vétérinaire de Champagne-sur-Seine.

Article 2 : autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2022-007 : OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UN APICULTEUR

Madame SCHNEIDER prend la parole et précise qu'une précédente convention avait été signée avec l'association « l'abeille francilienne ». Cette association n'était pas de Champagne-sur-Seine et a eu visiblement quelques problèmes en interne, et au fil du temps il a été observé un désengagement de la part de cette association.

Madame SCHNEIDER fait part qu'un apiculteur Champenois a souhaité reprendre la gestion des parcelles communales car il manquait de place à son domicile.

Elle indique que la convention avec l'association « l'abeille francilienne » a été résiliée, afin de pouvoir conclure une nouvelle convention avec un apiculteur de Champagne-sur-Seine qui a un vrai projet d'implantation de ruches et de biodiversité.

Un gros travail de nettoyage et de remise en état du terrain a été nécessaire avant que ce nouvel apiculteur puisse s'installer correctement.



Le Maire reprend la parole et précise que la contrepartie concernant cette occupation de terrains communaux est que l'apiculteur participe régulièrement aux animations proposées sur la commune et anime des animations auprès des établissements scolaires.

Considérant que la précédente convention de partenariat avec l'association Abeille Francilienne a été résiliée pour non-respect des engagements du contrat.

Considérant qu'un apiculteur est intéressé pour disposer gratuitement des parcelles du domaine privé de la commune pour y implanter et gérer des ruches.

Considérant que la commune ne percevrait pas de redevance d'occupation.

Considérant que cette convention est un marché public en nature, caractérisé par l'abandon d'une recette d'occupation domaniale en contrepartie de l'exécution de prestations services suivantes :

- La mise en place d'une dizaine de ruches, voire plus si possibilité,
- L'entretien du terrain pour améliorer la biodiversité,
- L'animation d'un stand à la fête de la Nature et la participation à d'autres animations organisées par la commune,
- La réalisation des actions pédagogiques à l'attention du public scolaire.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve la convention de partenariat avec un apiculteur.

Article 2 : autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2022-008 : OBJET : PARTICIPATION AU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Le Maire indique que Stéphane BREDILLARD, le nouveau chef de projet a reçu une information le 16 février de la DDT qui précisait que si la commune disposait d'un volume de construction prévu assez important, la ville pouvait peut-être prétendre à l'obtention d'aides dans le cadre du plan de relance.

Monsieur BREDILLARD s'est donc rapproché du service urbanisme de la ville pour obtenir plus de renseignement sur les permis de construire. Et après consultation auprès de la communauté de communes, il s'est avéré que seule la ville de Champagne-sur-Seine disposait d'un nombre important de permis de construire engagés et pouvait satisfaire la demande de la DDT.

Le 17 février à 12h17, la DDT a répondu à Monsieur BREDILLARD qu'il ne s'agissait pas d'une demande de subvention courante et qu'il était indispensable juridiquement que le Conseil Municipal prenne une délibération en vue d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Le Maire rappelle que cette information a été connue le 17 février à 12h17 et que le dossier du Conseil Municipal devait partir à 14h00. Le Maire remercie Stéphane BREDILLARD qui a brillamment monté ce dossier en peu de temps afin de permettre de pouvoir récupérer la somme de 56 000 €.

Monsieur MUSZINSKI demande comment va se passer le stationnement.



Le Maire lui répond qu'il n'y a aucun rapport et qu'il s'agit seulement d'un recensement des dossiers de permis de construire qui ont été déposés et que chaque dossier fait application des dispositions du PLU quant au stationnement à créer.

Vu le plan France relance qui met en place une aide à la relance de la construction durable afin de soutenir et relancer la production de logements neufs.

Vu les conditions d'octroi de l'aide fixée dans le décret n°2021-1070 du 11 août 2021 et son arrêté d'application du 12 août 2021.

Vu l'arrêt interministériel du 25 octobre 2021 fixant les montants des aides pouvant être accordées aux communes bénéficiaires.

Vu les objectifs de logements fixés dans le Schéma régional habitat hébergement adopté le 20 décembre 2017 concernant la production annuelle de 20 logements neufs pour Champagne-sur-Seine.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Article 1 : autorise le Maire à signer le contrat de relance du logement.

Article 2 : fixe une masse globale de production de 40 logements dont 28 présentant une densité supérieure ou égale à 0.8.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Maire fait part d'une question de l'opposition qui signale de nouveau que le compte-rendu analytique du dernier Conseil Municipal n'était pas en ligne sur le site de la ville.

Il répond que le compte-rendu a été mis en ligne sur le site dès le lendemain.

Le Maire revient sur les autres questions qui avaient été posées sur le compte-rendu précédent.

- 1) L'installation d'un sonomètre à la salle Marcel Pagnol : Le Maire précise qu'un devis a été demandé et que le montant est de 14 500 €.
- 2) Le stationnement le long de la résidence « Les Cenelles » : le Maire indique que la zone 30 et l'interdiction de stationner ont été mises en place.

Monsieur JACOB prend la parole et indique que des riverains avaient fait la demande d'installation d'un miroir et d'installation d'éclairage public.

Le Maire précise que concernant le miroir, cette demande est actée et c'est Val de Loing Habitat qui se charge de passer la commande du miroir auprès de la société (il dispose de mails à l'appui).

Concernant l'éclairage, le Maire précise que ces travaux sont prévus cette année et qu'un éclairage sera également prévu sur la partie arrière vers le petit portillon.

Question : Où en est l'appel à candidature qui devait être lancé en janvier pour l'inscription de Champenois(es) à l'organisation des JO ?

Réponse : Le Maire précise que le 16 février, une réponse de Terre des jeux 2024 a été reçue précisant qu'il y a eu plus de 18 000 réponses à candidature et que malgré la qualité de notre projet nous n'étions pas retenu pour cette première sélection. Cependant, il est toutefois possible de postuler pour la deuxième sélection qui sera lancée en 2023.



Question : Lors du CM du 10/12/2021, il a été indiqué par Mme Schneider : le plan vélo communal serait présenté au prochain CM ?

Réponse : Madame SCHNEIDER précise qu'un schéma cyclable devait être voté sur la commune au vue d'une esquisse d'un schéma cyclable communal qui avait été présenté à la commission environnement en 2020 et qu'il était obligatoire de voter un schéma communal pour avoir des financements sur des projets de voirie.

Elle rappelle que le plan pluriannuel de réfection des voiries est assez important et que pour soulager les finances de la commune, il y a un projet de passer par ce schéma cyclable qui peut, peut-être amener des subventions.

Elle indique que malheureusement les subventions ne sont pas à la hauteur de ce que l'on espérait et il n'y a donc plus d'urgence à voter un schéma cyclable pour le moment.

Le Maire rappelle que les rues prioritaires sont la rue Lamartine, la rue Grande pour sa partie basse notamment et la rue de Sens. Il indique qu'à l'époque, la ville pensait pouvoir percevoir des subventions pour des travaux de peinture sur route mais ce projet n'est pas éligible.

Monsieur JACOB prend la parole et demande à Madame SCHNEIDER quand aura lieu la prochaine commission environnement et quand les comptes-rendus des précédentes commissions seront diffusés. La question se pose également pour les comptes-rendus du comité de quartier de Seine et forêt ?

Madame SCHNEIDER répond en précisant qu'elle a refusé de faire des comptes-rendus sur les deux commissions environnement car elles ont été énormément saturées par des questions de forêt et également sur le comité de quartier Seine et forêt où la réunion a été complètement impactée par des questions sur la forêt, auxquelles il a fallu répondre à plusieurs reprises à toutes les réunions.

Monsieur JACOB rappelle que la commission environnement s'est réunie seulement 2 fois, et un seul compte-rendu a été rédigé. Il précise que certains sujets sont récurrents et que les membres de la commission environnement n'ont pas été sollicités notamment sur le sujet du schéma cyclable et qu'ils n'ont reçus aucun compte-rendu depuis le mois d'octobre 2021.

Monsieur JACOB précise que ces commissions sont plutôt constructives et que si la municipalité veut intéresser les Champenois à ces commissions participatives les comptes rendus sont importants.

Points d'information du Maire et des adjoints.

➤ Madame GRONGNARD informe que les pré-inscriptions pour la rentrée 2022/2023 pour les enfants nés en 2019 et les grandes sections qui entreront au CP se dérouleront du 10 mars au 8 avril 2022. Elle rappelle également que l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Elle indique également que le Carnafête aura lieu le 2 avril 2022 avec un défilé costumé sur le thème du Moyen-Age. Madame GRONGNARD lance un appel : elle recherche pour cet évènement des déguisements de chevaliers pour la décoration du char.

➤ Monsieur KERIGER fait un point sur les travaux :

- Participation de la commune auprès de la Région IDF dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire. La ville est lauréate du projet des bancs connectés. La subvention de la région sera de 10 000 € pour l'installation de 5 bancs cyclo-solaires connectés (mobilier urbain solaire composé d'outils connectés, de prises de recharge smartphones, d'un kit de réparation et d'un compresseur d'air et de prises de recharges électriques pour vélos et trottinettes).
L'implantation des bancs n'a pas encore été définie.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT (Seine-et-Marne)
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
COMMUNE DE CHAMPAGNE SUR SEINE

- Le Département va procéder à la reprise de la couche de roulement de la Route Départementale 39 (route du rond-point de l'Europe) près de la gare. Les travaux sont planifiés au printemps. Une réunion sera prochainement programmée avec les services concernés pour définir les modalités d'exploitation de ces travaux qui sont réalisés et financés par le Département. Ces travaux vont générer des frais à la charge de la ville pour la reprise des bordures en pavé autour du rond-point.
- Suite à l'accident qui a eu lieu au niveau du passage à niveau près de la gare il y a quelques semaines, un rendez-vous a été fixé avec le Département afin de tirer ensemble les conséquences de cet accident de la circulation entre une voiture et un train. Il informe que le Département propose l'implantation de feux tricolores, mais la commune reste sceptique face à cette proposition car cela risque de générer une pagaille aux heures de fortes affluences au niveau de la circulation automobile. Il rappelle qu'un projet avait été proposé sur le précédent mandat par son prédécesseur, ce projet était la mise en place d'un feu d'interdiction de traverser aux piétons (feu de type R25). C'est un feu qui est essentiellement mis en place sur les sites de tramways. Ce feu est une interdiction de passage des piétons lorsque qu'un train est en approche et que les barrières s'abaissent. Cela permettrait d'éviter que des piétons s'engagent et que cela stoppe la circulation et que les automobilistes restent coincés sur le passage à niveau.

Madame LE CORRE précise que cet incident a failli se reproduire la semaine dernière. Elle indique qu'il serait nécessaire de colorer en noir les bandes blanches du passage piéton.

Monsieur KERIGER précise que les bandes avaient été provisoirement peintes en noir lorsque la déviation avait été créée lors des travaux du pont de Valvin par le Département.

Il précise que cela peut éventuellement être une piste d'aménagement à prévoir et aussi de faire transiter les piétons par le passage avant le pont de Thomery.

Le Maire précise qu'il avait proposé ce feu type tramways lors du dernier mandat car il pense qu'il faudrait changer les ordres de priorités et que les piétons ne soient plus prioritaires le temps que les barrières se ferment.

Il indique qu'il avait adressé deux courriers en recommandé au Ministère de l'intérieur à ce sujet, il n'a eu aucun retour, ce qui normalement vaut acceptation. Il précise qu'il en a reparlé au Sous-Préfet dernièrement qui lui a dit qu'il faudrait quand-même se sécuriser, car cela est la théorie, mais qu'ils peuvent répondre ne pas avoir lu le courrier.

Le Sous-Préfet va donc prendre ce dossier en main et essayer d'avoir une réponse officielle.

Le Maire dit que si cette autorisation est donnée à la commune, c'est la solution la plus simple.

- Monsieur KERIGER précise que des travaux d'aménagement paysager vont avoir lieu sur l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 7 mars 2022, ces travaux sont pilotés par la communauté de communes.

Monsieur MUSZINSKI demande quand aura lieu la prochaine réunion travaux.

Le Maire précise que dans le mois qui suit, les services vont faire une présentation des projets de travaux limités à 2022 et qu'une commission travaux se réunira pour examiner ces propositions.

Le Maire rappelle que tout projet de travaux pour lequel une subvention est accordée sera réalisé en priorité. Il indique qu'une fois que le vote du budget aura eu lieu, les élus étudieront la liste des travaux des services techniques qui se monte à 11 millions d'euros et décideront comment il est possible d'étaler ces 11 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat.

Question : Pour le plan vélo, est-il encore temps de s'inscrire auprès de la commune au comité des usagers qui devait être créé et où doit-on le faire ?

Réponse : Madame SCHNEIDER précise qu'il est encore possible de s'inscrire. Des informations avaient été faites dans tous les canaux de la ville : Champagne communication, panneau pocket et Facebook.



Elle indique que des visioconférences ont eu lieu les 7, 8 et 9 février 2022 et qui ont réuni 3 Champenois (Monsieur KERIGER, un membre de commission environnement et elle-même).

Madame LE CORRE précise ne pas avoir vu les informations, Madame SCHNEIDER lui répond qu'il fallait s'inscrire sur les liens qui étaient proposés.

Monsieur MUSZINSKI précise qu'il trouve que « panneau pocket » ne fonctionne pas toujours correctement et qu'il ne reçoit pas toujours les notifications.

Madame SCHNEIDER indique qu'il est toutefois possible d'assister au prochain rendez-vous qui aura lieu le 9 mars 2022 au site Prugnat et que la carte interactive des annotations est toujours disponible jusqu'au 4 mars 2022.

Madame SCHNEIDER précise qu'une commission environnement sera prochainement programmée.

Elle communique quelques dates :

- Le 9 mars 2022 : le rendu du plan vélo par la CCMSL,
- Le 27 mars 2022 : la 4^e édition de Forêt belle avec 3 départs à Champagne-sur-Seine sur 5 sites de 10h à 12h (l'inscription se fait sur defi.environnement.org),
- Le programme de Festinature est pratiquement bouclé avec des nouveautés cette année sur le thème « jardin et forêt face au changement climatique ». Deux ciné-rencontres sont programmés : l'intelligence des arbres en présence du réalisateur et une animation lancée par l'ADEME qui s'appelle « plante ton slip » pour l'étude de la biodiversité et de la richesse des sols.
- Le 18 juin 2022 : L'appel de la forêt, avec la première nuit des forêts à Champagne-sur-Seine mais qui se déroulera le jour avec une animation musicale.

Le Maire rappelle que la prochaine collecte de sang aura lieu le 8 mars 2022 de 15h00 à 19h30 à la salle Marcel Pagnol.

Il précise que le week-end du 12 et 13 mars sera très chargé car il y aura le salon du bien-être sur 2 jours à la salle Marcel Pagnol et également 2 événements très intéressants :

- La conférence de l'université rurale sur Pasteur à 16h00 au centre Anne Sylvestre,
- Les Jacquemins du cœur au Palais des rencontres (spectacle caritatif des restos du cœur) à partir de 16h00.

Animations de la bibliothèque sur le mois de mars :

- Le 16 mars 2022 : la boîte à histoires,
- Le 19 mars 2022 : un café lecture,
- Le 26 mars 2022 : un atelier d'échecs.

Autres animations sur la commune :

Le 19 mars 2022 : la journée porte ouverte du lycée LA FAYETTE.

Le 19 mars 2022 : la commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie à 10h00.

Le 26 mars 2022 : un spectacle de magie au Palais des rencontres « le Magic show ».

Le Maire indique qu'au mois d'avril 2022, la communauté de communes va proposer des événements intéressants :

- Le 7 avril 2022 : Le repas des seniors.
- Le 4 mai 2022 : Repair café fête ses 3 ans au centre social,
- Le 15 mai 2022 : une fête des cultures qui sera organisée par le centre social sur Champagne-sur-Seine, peut-être autour de la place du marché (cuisine, danses, folklore, ...).
- Le 21 juin 2022 : le renouveau de la fête de la musique à Champagne-sur-Seine et notamment par l'initiative d'un artiste musicien Champenois qui fait partie de la commission culture et qui a proposé de refaire la fête de la musique au Centre Anne Sylvestre.



- Le 24 juin : la fête du patrimoine autour des mousquetaires- Place de Villèle, qui aura lieu le vendredi soir avec un spectacle et une restauration sur place.

Rappel des sujets du moment :

- La mobilisation SNCF du 15 mars 2022 à la gare de Moret,
- La remise officielle du véhicule publicitaire pour les services techniques qui a été offert par des mécènes (17 logos) ; la ville a tenu à les remercier, notamment dans cette période un peu compliquée où ils n'ont pas hésité à participer à ce financement.
- Le week-end du 6 mars 2022, le club photo va organiser la coupe de France monochrome. Le Maire rappelle que le club a prêté leurs 2 coupes à la ville pour exposition en salle des mariages.
- Forum Cœur de Champagne :
La 1^{ère} présentation a eu lieu le 18 février 2022 et était tournée sur « faire par et pour », avec le souhait de faire par les habitants et pour les habitants. Cinq groupes de travail se sont créés. C'est un projet qui va également s'appuyer sur des cabinets extérieurs pour les études notamment. Le Maire rappelle que deux études ont été lancées, une sur l'état de l'habitat de Champagne-sur-Seine (privé ou parc HLM) et l'autre sur la circulation et l'étude urbaine pour consolider le travail effectué et apporter une analyse technique de l'opération.

Le Maire ferme la séance et demande au public s'il a des questions ou des interventions

Monsieur SPITERI prend la parole et souhaite faire une information sur le travail réalisé par le comité de quartier du coteau aux Chaillots sur le parc de la coulée verte.

Le groupe est composé de 6 personnes. Le travail a débuté à partir du mois d'octobre 2021 avec une rencontre des services techniques et le lancement d'un questionnaire.

Il y a eu beaucoup de réponse (1 sur 3).

Ce dossier a permis de proposer quelques aménagements du parc et il a été transmis à la mairie pour avis et propositions.

Fait à Champagne-sur-Seine.



Le Maire,
Michel GONORD